



## L'hymne national – l'histoire d'un bien culturel

Depuis la constitution de l'Etat fédéral moderne, en 1848, le Conseil fédéral a recherché un hymne national officiel pendant plus d'une centaine d'années – en vain. À défaut, lors des manifestations officielles, les paroles «Ô Monts indépendants» étaient chantées, en allemand «Rufst du, mein Vaterland», texte rédigé en 1811 par le professeur de philosophie Rudolf Wyss sur la mélodie de l'hymne royal britannique.

Lorsqu'en 1894, un professeur de chant genevois a souhaité voir officialiser le Cantique suisse d'Albert Zwyszig comme nouvel hymne national, le Conseil fédéral a refusé cette demande, répondant que l'introduction d'un tel chant ne pouvait être ordonnée par décision d'une quelconque autorité de l'Etat, mais qu'elle dépendait du «goût du peuple qui avait à le chanter».

En 1933, la même requête a été réitérée auprès du Conseil fédéral. Cette fois, 250 délégués de l'Union fédérale des chanteurs se sont prononcés en faveur du Cantique suisse et pour qu'il soit déclaré hymne officiel. La requête a été soutenue par le Comité de l'Association Suisse des Musiciens. Mais le Conseil fédéral a une nouvelle fois rejeté la demande, argumentant de la même manière qu'en 1894.

En octobre 1935, la «Schweizer Illustrierte Zeitung» a organisé un concours national, suggérant aux musiciens de composer un nouvel hymne national. En tout, 1819 textes et 581 mélodies ont été soumis à ce concours. Toutefois, le jury littéraire et musical a renoncé à proposer l'une de ces contributions comme hymne national à officialiser. La Seconde Guerre mondiale a donné un nouvel élan à l'hymne «Ô Monts indépendants» et a occulté pendant un certain temps le désir de le remplacer. Mais dès 1954, 30 conseillers aux États ont incité le Conseil fédéral par une motion parlementaire à organiser un autre concours afin de renouveler l'hymne national.

En 1961, le Conseil fédéral a institué comme hymne officiel, à titre provisoire cependant, le Cantique suisse. Celui-ci avait été composé par le père cistercien Alberik Zwyszig, compositeur uranais (1808-1854) à la demande du poète zurichois – et protestant! – Leonhard Widmer (1809-1867). Zwyszig s'est basé sur un chant liturgique qu'il avait lui-même composé en 1835 pour mettre en musique le poème patriotique rédigé par Widmer.

Passé un délai d'essai de trois ans, douze cantons se sont prononcés en faveur du Cantique, sept ont souhaité prolonger la période d'essai et six autres ont rejeté cet hymne national. En 1965, le statut provisoire du Cantique suisse a été prolongé et ce dernier a obtenu le rang d'hymne national pour une période illimitée. Dix ans plus tard, le Conseil fédéral a supprimé le statut provisoire, prévoyant toutefois la possibilité d'un changement ultérieur de l'hymne.

Dans l'objectif de trouver un nouvel hymne, de 1961 à 1965 et de 1979 à 1980, nombre de consultations, sondages et concours ont été organisés à une large échelle. Enfin, le 1<sup>er</sup> avril 1981, le Conseil fédéral a fini par consacrer définitivement le Cantique suisse comme «l'hymne national suisse officiel pour l'armée et dans le domaine d'influence des représentations diplomatiques à l'étranger». Or, le Conseil fédéral n'avait pas de compétence constitutionnelle en la matière. A cette époque, la primauté constitutionnelle en matière culturelle relevait des cantons, non pas de la Confédération.

Dans les faits, depuis 1961, le Cantique suisse doit se défendre en permanence. Dans les années 1960, des contrepropositions telles «O mein Heimatland» de Gottfried Keller et Wilhelm Baumgartner, «Heil dir, mein Schweizerland» extraite du Calven-Festspiel d'Otto Barblans, ou «Vaterland, hoch und schön» de Hermann Suter ne sont pas parvenus à s'imposer. Robert Blum a mis en musique le serment du Grütli du «Guillaume Tell» de Schiller. Friedrich Dürrenmatt a persiflé l'hymne dans un écrit intitulé «Schweizerpsalm». Compositeur d'opérette célèbre («O mein Papa»), Paul Burkhard et l'écrivain Herbert Meier ont créé en 1973 le patriotique «Schweizerlied», bénéficiant du soutien du Conseiller fédéral Ernst Brugger; la mélodie sur une simple gamme hexatonique et de seulement trente mesures ainsi que le texte d'onze lignes étaient faciles à mémoriser.

En 1979, peu avant leur fusion sous le nouveau nom de «Union Suisse des Chorales» (USC), l'Union fédérale des chanteurs, l'Association suisse des chœurs de dames et de jeunes filles et l'Association suisse des chœurs mixtes ont collaboré avec le «Don suisse de la Fête nationale» pour ouvrir un concours afin de recueillir de nouveaux textes pour de nouvelles compositions susceptibles d'être présentées lors de la cérémonie du 1<sup>er</sup> août et d'autres fêtes. Sorti troisième à ce concours, le texte de René Lechot et ses traductions respectives de Maurice Zermatten, Camillo Valsangiacomo et Men Gaudenz ont été mis en musique par le compositeur saint-gallois Paul Huber pour être représentée en première, en 1983, sous la dénomination de «Chant suisse»; les partitions avaient été diffusées dans toutes les écoles suisses. En 1985, un titre de Polo Hofer a failli accéder au statut d'hymne: «Alpenrose».

À partir de 1989, plusieurs initiatives et pétitions ont exigé un nouvel hymne en prévision des cérémonies de 1991 à l'occasion des 700 ans de la Suisse. Ainsi, le journal genevois «La Suisse» a proposé 10 000 francs pour la création d'un nouvel hymne. Ernst Wild de Wil a rédigé un nouveau texte pour accompagner le «Vaterlandshymne» de J. B. Hilber, remontant à 1939, et a lancé une pétition pour que l'hymne national soit changé. Le conseil de la ville de Wil et le gouvernement du canton de Saint-Gall ont soutenu cette pétition et rédigé une recommandation à l'intention du Conseiller fédéral Flavio Cotti.

En 1998, une entreprise, Villiger et fils, a sponsorisé un nouvel hymne national. Christian Daniel Jakob était l'auteur de la musique et du texte (une strophe par langue nationale). L'aventure s'est soldée par un nouvel échec. En 2004, Roland Zoss a composé «Härzland» en bernois, et Linard Bardill, en 2009, la ritournelle «Dis Land, mis Land». La plateforme [www.secondos-plus.ch](http://www.secondos-plus.ch) propose depuis plusieurs années des hymnes adaptés, allant du gospel jusqu'à la valse, en passant par des créations originales en albanais, portugais et turc.

Sur la scène politique, depuis 1981, plusieurs parlementaires nationaux ont demandé une modification du texte ou une mélodie plus simple. En 2004, Margret Kiener Nellen, conseillère nationale bernoise, a déposé une motion, suggérant entre autres qu'un hymne moderne soit élaboré dans toutes les langues nationales. Le nouveau texte devait se conformer aux valeurs et aux objectifs de la nation tels que définis par la nouvelle Constitution fédérale adoptée en 1999. Toutefois, la motion n'a pas obtenu un nombre suffisant de voix et a fini par être retirée en 2006. La même année, un comité d'action spécialement créé a tenté de trouver à temps un nouveau texte pour la Coupe du monde de football de 2008, afin de permettre à tous de chanter l'hymne national. Nouveau fiasco.

### **Le projet «CHymne» – pour promouvoir les valeurs suisses**

La SSUP explique son initiative et son désir de voir changer l'hymne national par le fait que depuis 1810, elle œuvre pour la solidarité au sein de la société civile et l'intégration des divers groupes de personnes. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la SSUP a été un acteur fondamental pour l'instauration de la scolarité obligatoire et de l'école publique gratuite, pour la promotion de la santé publique et du bien-être

matériel de la population. En 1860, elle a fait don de la prairie du Grütli à la Confédération, bien inaliénable qu'elle administre depuis et où elle organise chaque année la cérémonie commémorative officielle du 1<sup>er</sup> août. Au XX<sup>e</sup> siècle, elle a contribué à la création d'organisations telles que Pro Juventute, Pro Senectute, La Mobilière, l'Aide Suisse aux Montagnards et la Fondation ZEWO. Aujourd'hui, la SSUP étudie et encourage notamment les activités bénévoles en Suisse. Enfin, la SSUP distribue des millions de francs pour soutenir des projets sociaux et porter assistance à des personnes nécessiteuses.

En 2011, la SSUP a décidé d'initier la création d'un nouveau texte pour l'hymne national suisse. En effet, en dépit de la diffusion quotidienne par la radio et des innombrables efforts entrepris dans des manifestations publiques, dans les écoles, associations et clubs de sport, la popularité du Cantique suisse de 1840 n'est toujours pas acquise. 50 ans après son introduction officielle, 90% des Suisses sont incapables d'en chanter par cœur ne serait-ce que deux strophes. A peine 3% sont capables de chanter par cœur toutes les quatre strophes.

Le texte du nouvel hymne national devra s'appuyer sur le préambule de la Constitution fédérale suisse de 1999. En effet, les valeurs mentionnées par ce texte (la démocratie, la diversité, la liberté, la paix, la solidarité, l'équité, le bien-être des plus faibles et le souci des générations futures) ont été adoptées par la majorité du peuple suisse lors d'une votation fédérale.

La mélodie de l'hymne actuel devra, en principe, être reconnaissable dans la nouvelle. Toutefois, la SSUP ne souhaite pas exclure d'emblée toute créativité artistique. Les propositions devront comprendre au maximum trois strophes dans l'une des quatre langues nationales.

Par un nouveau texte et le fait que les lignes directrices de la Suisse soient ainsi régulièrement chantées, la SSUP souhaite renforcer la solidarité au sein de la société civile suisse et favoriser l'intégration des divers groupes de personnes.

Le 1<sup>er</sup> août 2012 dans la prairie du Grütli, la SSUP a annoncé qu'elle organiserait un concours artistique afin de remplacer l'hymne actuel. Ce concours s'est déroulé du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014, à l'échelle nationale; il a permis de réunir 206 contributions valides.

Début décembre 2014, le jury a déterminé les dix meilleures contributions, lesquelles ont d'ailleurs été récompensées. Sur ces dix contributions, six ont été traduites par des professionnels, puis interprétées par une partie du Chœur suisse des jeunes dans les quatre langues nationales. Sur la base des enregistrements audio et vidéo consultables sur Internet, le public peut se faire une idée et voter entre le 30 mars et le 15 mai 2015. Ce premier vote en ligne permettra de déterminer les trois contributions finalistes qui, à leur tour, seront présentées du 8 juin au 6 septembre sur le site Web du projet CHymne. Le 12 septembre, entre 18h10 et 19h20, la population pourra assister en direct à la finale (émission TV «Potzmusig» diffusée sur SRF 1 et RTS2) et voter une ultime fois, par SMS ou téléphone. La contribution gagnante sera déterminée sur la base des résultats du second vote en ligne et de ceux de la finale. Suite à son annonce officielle, elle fera ensuite l'objet d'une promotion à l'échelle nationale (radio, diffusion des partitions, concours d'interprétation). Dès qu'elle aura atteint un niveau de popularité suffisant parmi la population, elle sera proposée aux instances politiques compétentes pour être entérinée comme le nouvel hymne national, l'éventualité d'une initiative populaire n'étant pas exclue.

### **Félicitations et reproches - les réactions des politiques et du public**

L'hymne national est un instrument de défense spirituelle. C'est pourquoi, dès sa première annonce en août 2012, le projet visant à offrir un nouvel hymne national à la Suisse a déclenché des réactions nombreuses et diverses. Suite à l'annonce du projet en août 2012, une bonne vingtaine de propositions nous sont spontanément parvenues, les textes allant du mythique et de l'héroïque jusqu'à l'ode à la nature, en passant par le gospel très religieux et la critique sociale sarcastique.

Depuis, une foule de communiqués de presse et de commentaires, notamment dans les blogs aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, ont soulevé un débat sur le sens et le non-sens, la nécessité et l'inutilité d'un nouvel hymne.

A l'intérieur de la Suisse, on constate deux camps:

Les partisans d'un nouvel hymne argumentent comme suit:

- Le texte de l'hymne actuel est en fait une prière. Il n'est donc point neutre mais cherche à influencer sur les sentiments religieux. C'est problématique dans une société multiculturelle dans laquelle la part des personnes «sans confession» dépasse les 20%. Le texte actuel est propre à servir à la défense spirituelle d'une «nation chrétienne».
- Un texte permettant au peuple de s'identifier renforce la cohésion nationale.
- Le préambule de la Constitution fédérale cite les valeurs essentielles du pays. Ainsi, il définit les lignes directrices de la Suisse moderne. Or, il fait sens que les nations ne cultivent pas les visions dépassées du monde, mais qu'elles assimilent et assument régulièrement leurs valeurs, en les représentant vers l'extérieur avec une saine assurance.

Les adversaires d'un nouvel hymne avancent les arguments suivants:

- Une procédure démocratique ne permettra jamais à parvenir à ce que tout le monde s'accorde sur un texte commun et une mélodie commune.
- La valeur d'un hymne national réside dans le fait qu'il soit atemporel et non soumis à l'actualité.
- Dans un monde constamment soumis au changement, il est souhaitable que l'hymne reflète la constance.
- Nous avons des problèmes plus importants à résoudre plutôt que de créer un nouvel hymne national.
- La Suisse est une nation chrétienne. Le Cantique suisse convient donc comme hymne.
- D'autres pays, notamment la France, l'Italie et les USA, ont des textes encore bien pires que le nôtre. Mais il ne leur viendrait pas à l'esprit de modifier leur hymne.
- Il n'appartient pas à une association de créer un nouvel hymne pour la nation.

Les débats en partie émotionnels pour et contre le changement de l'hymne ont confirmé des visions contrastées de l'Etat: ici, nation chrétienne, là nation multiculturelle et société neutre sur le plan religieux.

À l'étranger, les commentaires en ligne expriment notamment l'étonnement qu'une organisation indépendante de l'Etat ose vouloir abattre une vache sacrée telle que l'hymne national. Dans la plupart des pays, une telle initiative incomberait au gouvernement.

Dans les blogs et les mails se lisent également un grand nombre de conseils et suggestions au sujet de l'hymne national suisse. Ainsi, il est intéressant de constater que selon certaines réactions, les hymnes locaux et cantonaux sont plus proches de la population que l'hymne national. Plusieurs personnes ont suggéré d'adopter le «Sechseläuten-Marsch» de la ville de Zurich comme hymne national. En outre, les hymnes cantonaux de Thurgovie et de Fribourg ont été proposés, la «Landsgemeindelied» appenzelloise de Karoline Rudolphi (texte) et Johann Heinrich Tobler (musique) ou encore la «Landesgemeindemarsch» appenzelloise «Marcia solenne» du compositeur italien Buzzi. Plusieurs fois, l'ouverture du «Guillaume Tell» de Rossini et des séquences de chœur de Verdi ont été recommandées comme mélodie pour le futur hymne national suisse. Ironisant, plusieurs auteurs de blog anglais ont suggéré à la Suisse de prendre comme hymne «Money, money, money» du groupe Abba.

Dans les milieux politiques, le projet CHymne a également suscité pas mal de réactions. Ainsi, en mai 2014, le conseiller national PDC de Nidwald, Peter Keller a présenté une motion exigeant que seul le parlement fédéral puisse décider d'un nouvel hymne. En août 2014, le PDC du canton de Lucerne a publié un manifeste demandant la fin pure et simple du projet CHymne. En décembre

2014, 50 parlementaires ont signé une intervention de la conseillère nationale UDC Yvette Estermann et, en février, ils ont introduit une motion exigeant que le Cantique suisse bénéficie d'une protection légale. Yvette Estermann avait d'ailleurs soumis une autre motion dès septembre 2009, demandant que, lors de la première journée de chaque session parlementaire, une strophe de l'hymne national soit chantée dans l'une des quatre langues nationales. Cette motion avait alors échoué. En janvier 2015, les fractions UDC des cantons de Suisse centrale ont présenté une résolution au Conseil fédéral, lui demandant d'arrêter le projet CHymne. En mars 2015, un groupe de parlementaires a soumis une motion similaire au Conseil fédéral.

À l'automne 2014, la Chancellerie fédérale a étudié la question de savoir qui, en vertu de la Constitution fédérale de 1999, serait compétent pour décider d'un nouvel hymne. Selon les premiers indices, l'Assemblée fédérale réunie serait compétente. Le gouvernement et le parlement fédéral pourraient même soumettre la question au peuple.

Lukas Niederberger